



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

*Que doit-on faire
en cas d'évènements majeurs ?*



Numéros utiles en dernière page

DICRIM : supplément au bulletin municipal Mordelles-Infos N° 355 - décembre 2012
Directeur de la publication : Bernard Poirier - Maire
Responsable information et rédaction : Jean-Claude Briand - DGS
Coordination : Marina Van Brabant - Assistante du service communication
Conception et impression : Média-Graphic - Rennes
Dépôt légal N° 1114—ISSN N° 1245-0987



EDITORIAL

La ville de Mordelles vient d'élaborer son Plan Communal de Sauvegarde.

Ce maillon local de la sécurité civile organise la sauvegarde des personnes et des biens en cas d'évènements majeurs sur notre commune.

Il a été préparé avec l'appui de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine, en collaboration avec les services de l'Etat, les services de secours, les services communaux et les élus.

A Mordelles, les risques majeurs suivants ont été repérés :

- Les risques naturels : inondation, séisme, phénomène météorologique ;
- Les risques technologiques : transport de matières dangereuses par route et par gazoduc, risque industriel Seveso, rupture de barrage, crash aérien ;
- Les risques sanitaires : pandémie, épizootie.

Parallèlement à l'élaboration de ce plan, ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), a été établi. Il a pour objectif de vous sensibiliser sur les risques repérés et de vous informer sur les mesures à prendre et les conduites à tenir en cas d'accident.

Je vous invite à le lire attentivement et à le conserver.

Le Maire

Bernard POIRIER

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....P. 6

- DÉFINITION DU « RISQUE MAJEUR »
- INFORMATION PRÉVENTIVE

L'ALERTEP. 8

LES RISQUES SUR LA COMMUNE DE MORDELLES.....P. 10

- **INONDATIONS.....P. 12**
- **TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES.....P. 16**
- **RISQUES INDUSTRIELS ÉTABLISSEMENTS SEVESO.....P. 18**
- **RISQUES DE RUPTURES DE BARRAGE.....P. 22**
- **RISQUES SISMIQUES.....P. 24**
- **CRASH AÉRIEN.....P. 26**
- **PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES.....P. 27**
- **RISQUES INFECTIEUX.....P. 30**

DÉFINITION DU « RISQUE MAJEUR »

Le risque majeur résulte d'un évènement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue ;
- **une importante gravité** : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- **les risques naturels** : inondations, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone, éruption volcanique ;
- **les risques technologiques** : risques industriels, transport de matières dangereuses, rupture de barrage et risque nucléaire.

La commune de Mordelles est concernée par :

- **les risques naturels** : inondation, séismes, phénomènes météorologiques ;
- **les risques technologiques** : risque industriel et transport des matières dangereuses par voie routière et par gazoduc, rupture de barrage, risque de crash aérien ;
- **les risques sanitaires.**

INFORMATION PRÉVENTIVE

Face aux risques recensés sur la commune et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, il est nécessaire de développer une information préventive.

Elle est instaurée en France par l'article 3 du décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 :

« L'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets ».

Le présent dossier, intitulé DICRIM (**D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs) s'inscrit dans cette démarche de prévention.

L'ALERTE

Beaucoup d'évènements peuvent être anticipés. Il suffit d'être vigilant, de se tenir informé, d'adapter ses activités. La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Savoir reconnaître une alerte

En cas d'évènement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et du Maire. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- Messages diffusés par des véhicules municipaux munis de haut-parleurs ;
- Site internet de la ville de Mordelles avec des « flashes » spéciaux d'information de la situation tout au long de l'évènement (www.ville-mordelles.fr) ;
- Radio locale (France Bleu Armorique : 103.1 FM) ;
- Presse, télévision ;
- Affiches et messages dans les boîtes à lettres ou par une visite à domicile ;
- Sirène : entreprises Leseur et de Sangosse en cas de risque industriels.

L'ALERTE

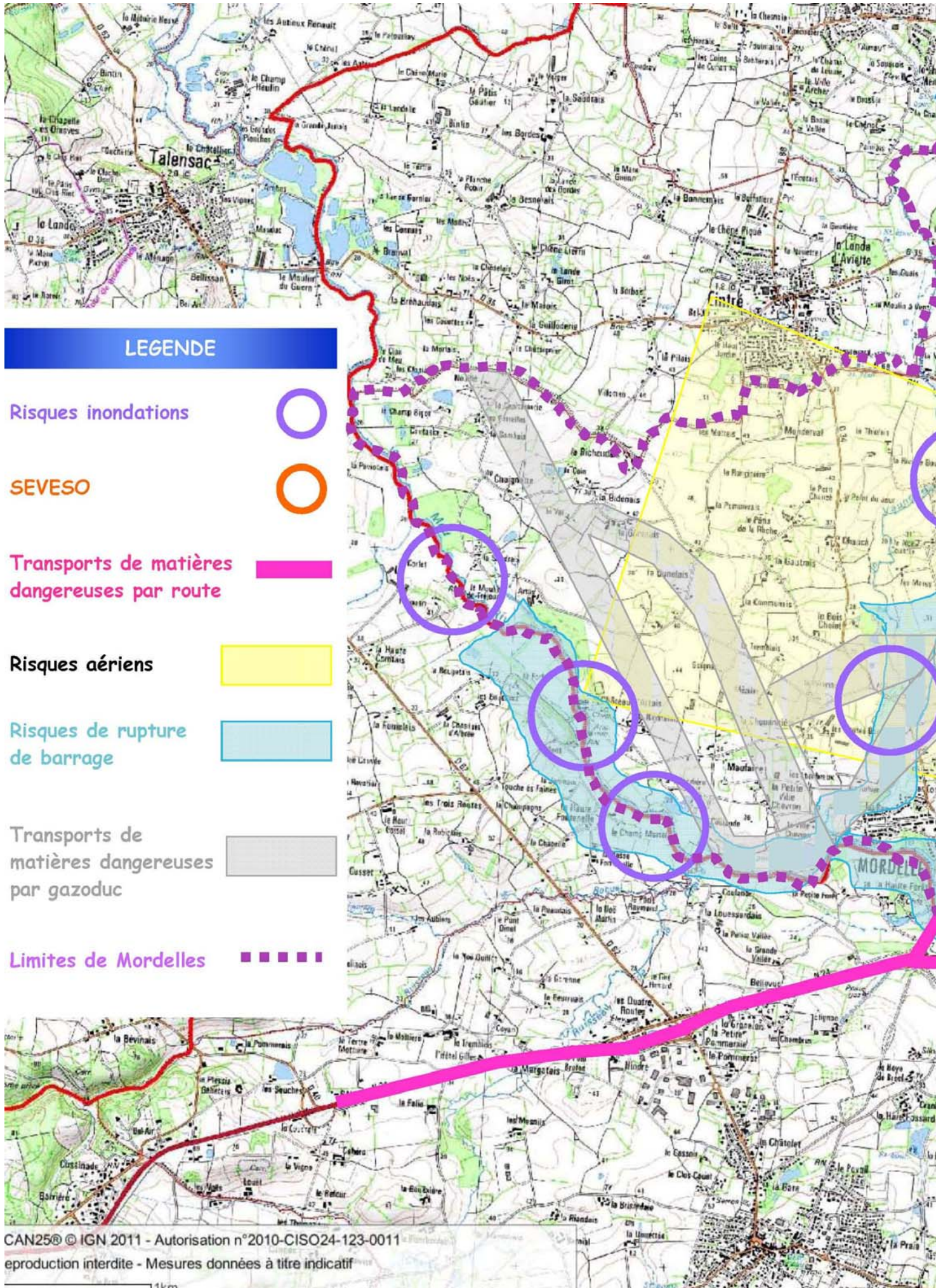
LE « PACK SÉCURITÉ » À PRÉPARER CHEZ SOI

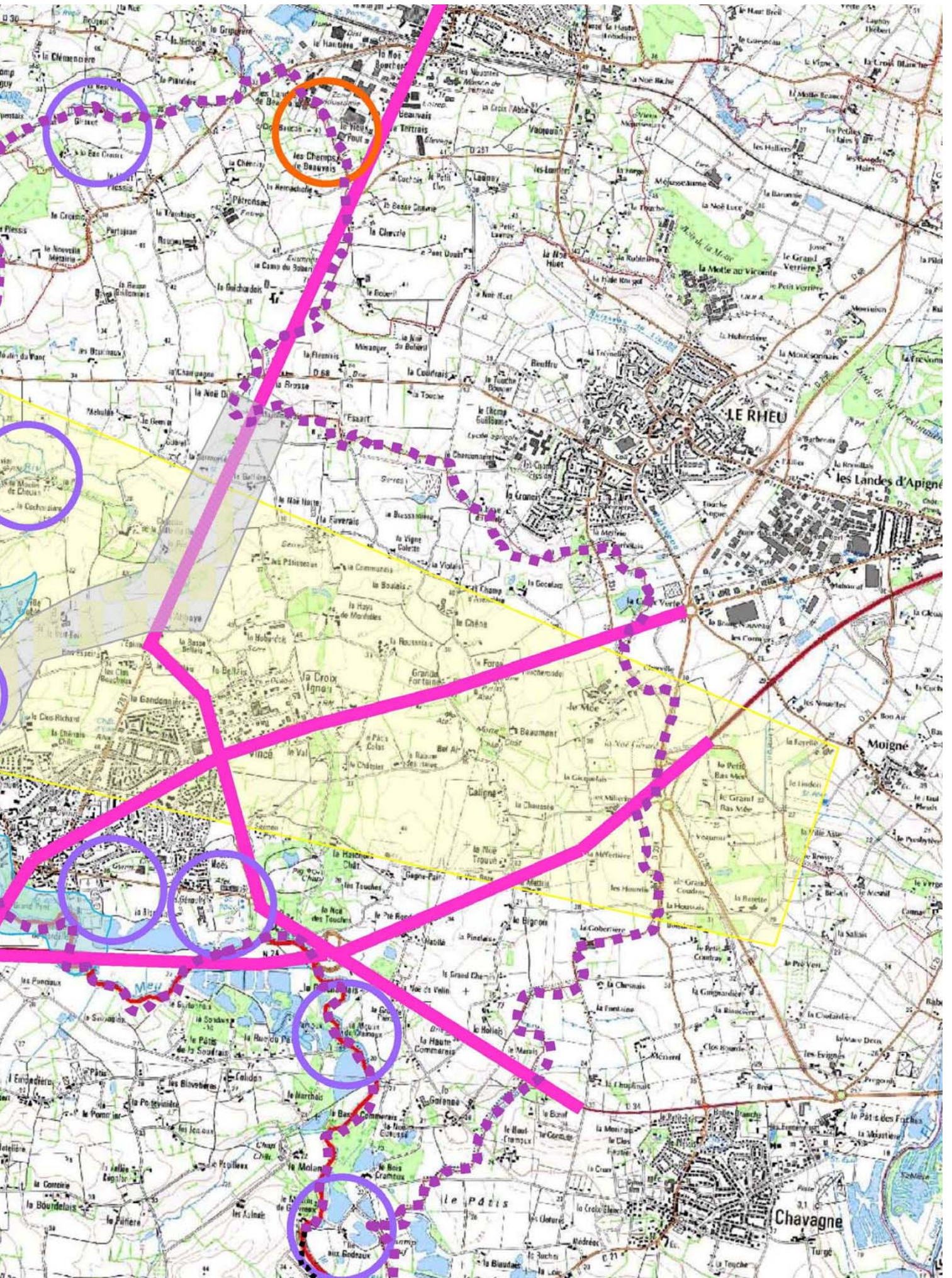
Radio à piles, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillères ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment votre traitement quotidien.

Consignes générales en cas d'alerte

- Tenez-vous informé ;
- Ne pas téléphoner ;
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école...







INONDATIONS

Deux rivières bordent ou traversent la commune de Mordelles : le Meu et son affluent, la Vaunoise.

Deux facteurs sont à l'origine des crues :

- La saturation des sols en eau suite à une pluviométrie importante en cumul les semaines précédant la crue. Il s'agit de pluies peu intenses mais soutenues ;
- Une pluviométrie intense qui provoque des pics de crues.

Les crues se produisent principalement en **période hivernale**, de décembre à mars.

Type de crues

Les crues rencontrées sur le bassin de la Vilaine sont des **crues lentes de plaine** (par opposition aux crues torrentielles type Vaison-la-Romaine ou aux ruissellements urbains).

Les caractéristiques importantes sont la **hauteur d'eau** et la **durée de submersion**.

La vitesse d'écoulement des eaux et la vitesse de montée des eaux sont secondaires. Les vitesses maximales de montée des eaux en période de crues sont de l'ordre de 2,5 cm/heure pour Mordelles.

Durée des crues

Les crues sont généralement de longue durée, de l'ordre de 11 jours à l'aval, à l'entrée dans Mordelles.

INONDATIONS

Effets de concomitance

Les effets de concomitance entre les pics de crues des différents cours d'eau jouent un rôle significatif dans les inondations.

A Mordelles, lorsque la crue de la Vaunoise est indépendante de la crue du Meu, la crue transite normalement sans provoquer d'inondation majeure.

Par contre, si la pointe de crue (sur crues longues) de la Vaunoise entre en concomitance avec la crue du Meu, l'inondation est constituée par un blocage des écoulements de la Vaunoise, entraînant une surélévation de la ligne d'eau jusqu'au niveau du Pont de Mézière.

Cette surélévation atteint 1 mètre au niveau de la ZAC Le Pâtis-Les Rues.

A l'aval du bassin du Meu, il peut se produire la concomitance de la crue du Meu avec celle de la Vilaine qui « bloque » les écoulements vers l'aval.

L'influence de ce « blocage » peut être estimée comme atteignant le niveau de la confluence de la Chèze, avec une surcote qui, au niveau du pont de Mordelles, peut atteindre 15 centimètres.

Ce phénomène explique en partie la plus longue durée de la crue à l'aval du bassin du Meu.

INONDATIONS

Crués historiques

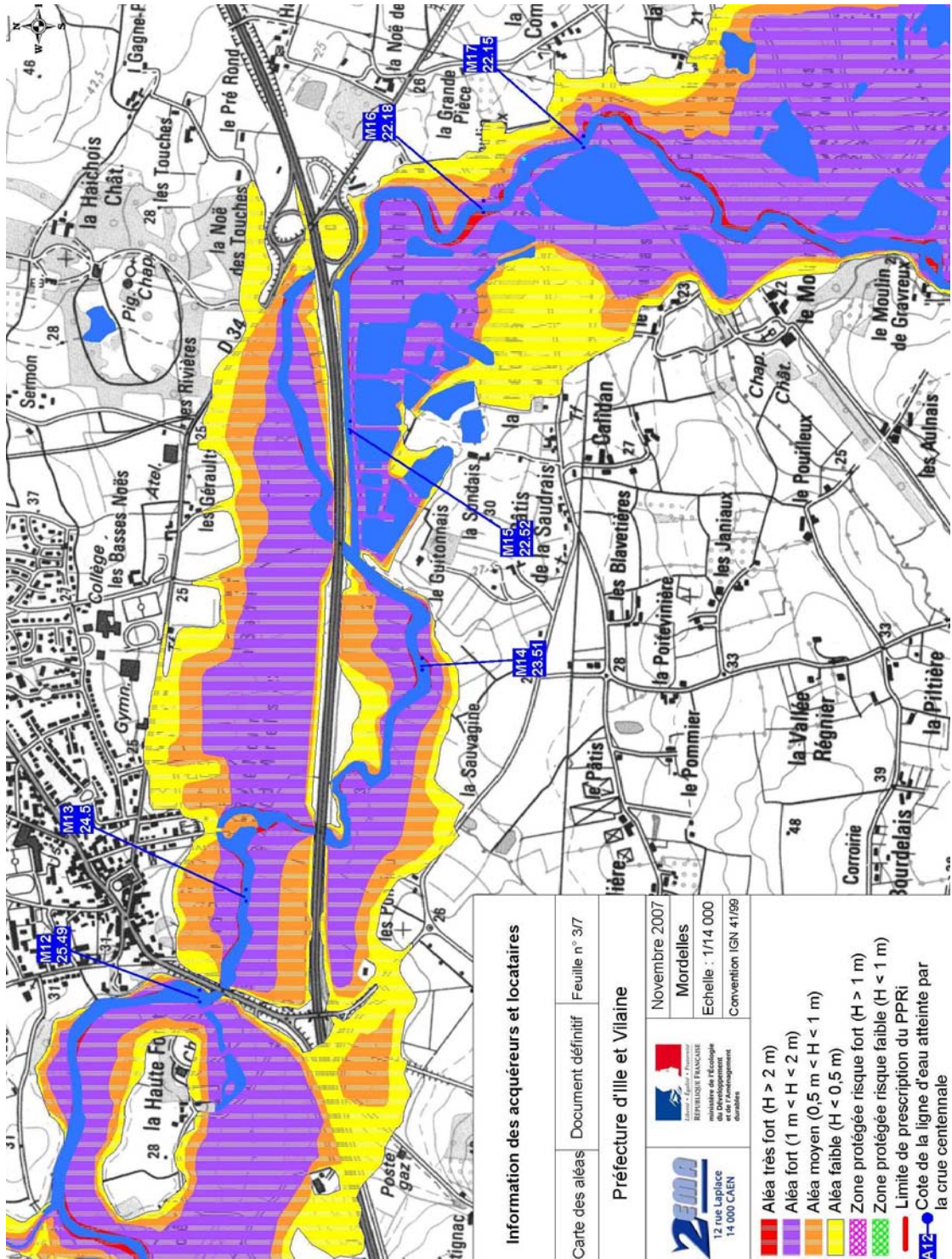
On trouve dans les archives des références à des crués anciennes : 17 janvier 1651, 30 septembre 1660, 5 juin 1739, 25 mai 1762, 1881 et plus récemment en 1910. Cette dernière crue de 1910 aurait été comparable à celle de 1999.

Cotes maximales à l'échelle de Bréal-Mordelles (en amont du pont reliant le bourg de Mordelles à la RN 24 - profil M12) : extrait des plus fortes cotes.

Date	Cote à l'échelle	Cote en m IGN 69 Zéro de l'échelle à 23,43 m
<i>Avant 1937</i>	<i>Absence de valeurs</i>	
1937	0,87	24,30
1943	0,98	24,41
1947	0,83	24,26
1966	0,84	24,27
1977	0,82	24,25
13-mai-81	1,03	24,46
janv-82	0,83	24,26
13-févr-88	0,97	24,40
20-janv-95	1,04	24,47
28-déc-99	1,30	24,73
13-nov-00	1,08	24,51
13-déc-00	1,03	24,46
05-janv-01	1,30	24,73
24-janv-01	1,17	24,60
25-mars-01	1,18	24,61
Crue centennale PPRI	2,06	25,49
Cote de référence pour règlement PPRI	2,36	25,79

INONDATIONS

CARTE DES ALEAS INONDATIONS



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Ce risque est lié à un accident se produisant lors du transport par voie routière ou par canalisation de matières dangereuses.

Les produits dangereux sont nombreux. Ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs.

Mordelles est traversée par un réseau routier dense (RN 24, RD 224 et RD 34) et par deux canalisations de gaz. Compte-tenu de ce flux, les principaux dangers afférents à ce risque sont l'explosion avec onde de choc, l'incendie, la dispersion dans l'air d'un nuage toxique mais aussi dans l'eau et le sol.

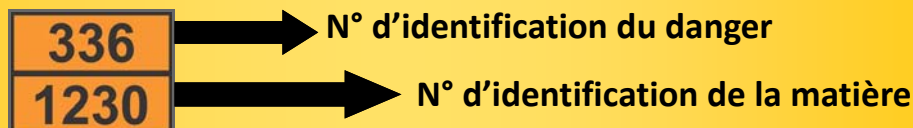
Que transportent les camions ?

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule.

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité et communiquez ces éléments aux secours, en précisant le lieu exact, les moyens de transport concernés et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).

Témoin d'un accident, que faire ?

Prévenir les secours (18 ou 112). En cas de feu ou de fuite, éloignez-vous d'au moins 300 mètres aussi vite que possible. Relevez les numéros apposés sur la plaque orange à l'avant et à l'arrière gauche du véhicule :



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Dès le signal d'alerte



Si on est témoin de l'accident : donner l'alerte (18 ou 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit, le code danger (cf page précédente) et la nature du sinistre.



Rejoindre le bâtiment le plus proche : se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement) si l'ordre en est donné. Si l'on ne trouve pas de bâtiment à proximité et si le nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent.



Se confiner, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...). Arrêter la ventilation, s'éloigner des portes et des fenêtres, ne pas fumer et se rapprocher d'un point d'eau.



Couper le gaz et l'électricité.



Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre (prévoir un transistor à piles) : France Info FM 105.5 ou France Bleue Armorique 103.1.



Ne pas tenter de se rapprocher de ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école : ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.



Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours.



S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie. Se laver en cas d'irritation et se changer si possible.



Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

RISQUES INDUSTRIELS

ÉTABLISSEMENTS SEVESO

Le risque industriel est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Comment se manifeste t-il?

Il peut se traduire par :

- un incendie par inflammation d'un produit au contact d'une flamme, d'un point chaud ou d'un autre produit avec risque de brûlures et d'asphyxie ;
- une explosion par mélanges entre certains produits, libération brutale de gaz avec risque de traumatisme direct (onde de choc, flux thermique, projection d'éclats ou de débris) ;
- une dispersion dans l'air, l'eau ou sur le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

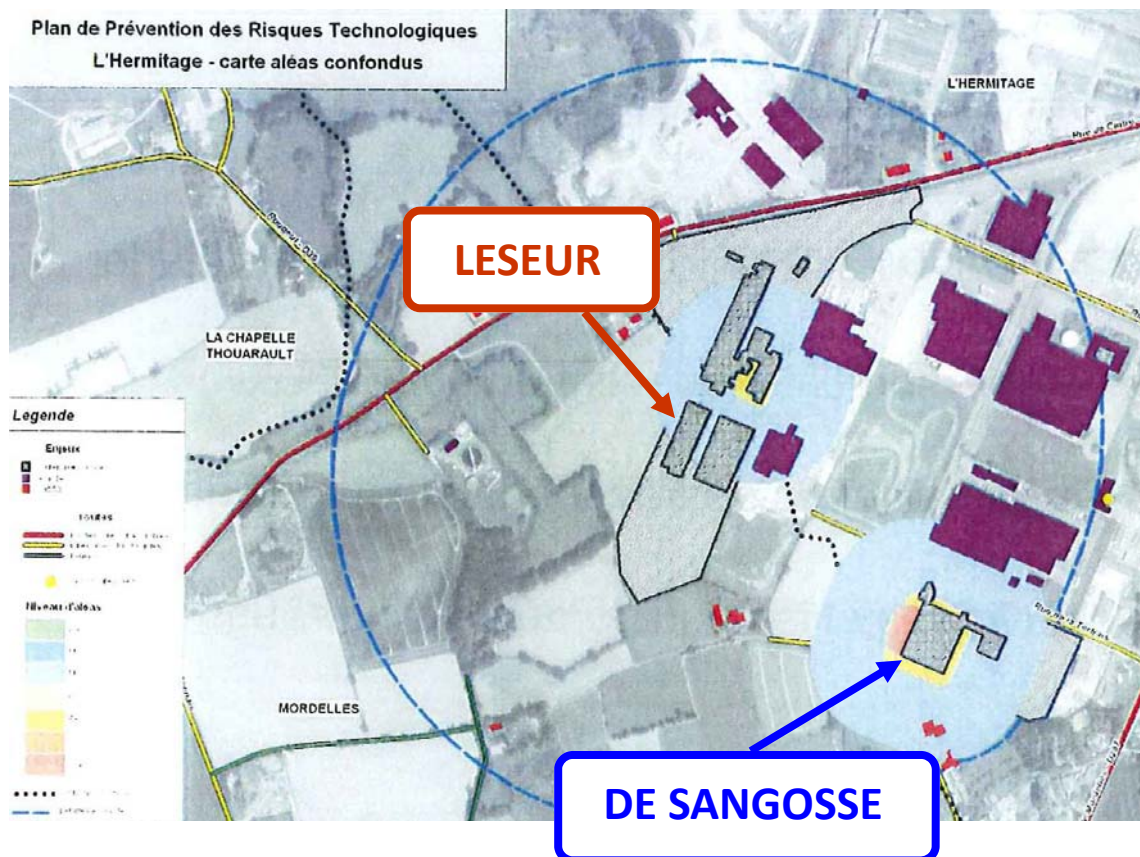
Ces manifestations, associées ou non, peuvent provoquer un phénomène de catastrophe.

RISQUES INDUSTRIELS ÉTABLISSEMENTS SEVESO

Quels sont les risques sur la commune ?

Ils concernent 2 établissements situés sur la zone artisanale de l'Hermitage et bordant la commune de Mordelles au Nord.

- La société **LESEUR**, qui exploite un stockage d'engrais ;
- Le société **DE SANGOSSE** qui exploite un stockage de produits toxiques et agro-pharmaceutiques.



RISQUES INDUSTRIELS

ÉTABLISSEMENTS SEVESO

Nuage toxique


En cas d'émission d'un nuage toxique due à une décomposition d'engrais, vous entendrez la sirène PPI (Plan Particulier d'Intervention) au son modulé (c'est-à-dire montant et descendant).

DEBUT D'ALERTE



Le début de l'alerte est annoncé par un signal modulé de la sirène, qui comporte 3 séquences d'une minute, espacées de 5 secondes.

1er réflexe : évacuez

A faire :	A ne pas faire :
<p>Evacuez les bâtiments dans le calme (domicile, entreprise...).</p>	<p>Ne gênez pas les secours : ne retournez pas dans les bâtiments sans autorisation des services de secours</p>
<p>Tenez-vous à l'écart des bâtiments</p>	<p> N'allez pas chercher les enfants à l'école. Ne tentez pas de rejoindre vos proches (ils sont pris en charge par l'école, l'employeur...)</p>
<p>Attendez les secours</p>	<p> Ne téléphonez pas : pendant l'alerte, les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours.</p>
	<p> Aucune flamme : n'allumez pas le gaz, ne faites pas de feu (cheminée...), ne fumez pas.</p>

Conseils complémentaires

Des conseils complémentaires pourront être donnés dès l'arrivée des services de secours et seront diffusés par la gendarmerie et les sapeurs pompiers

RISQUES INDUSTRIELS

ÉTABLISSEMENTS SEVESO

FIN D'ALERTE

Signal national de fin d'alerte

Son continu









30 sec

La fin de l'alerte sera annoncée par un signal non modulé de la sirène pendant 30 secondes ainsi que par la radio.

Cette sirène est testée tous les premiers mercredis de chaque mois à 12h00.

Détonation

En cas de détonation, la sirène PPI n'est pas activée. Les consignes sont les suivantes :

1er réflexe : confinez-vous	
A faire :	A ne pas faire :
 <p>Confinez-vous : enfermez-vous dans un local clos</p>	 <p>Ne restez pas à l'extérieur : ne sortez pas, n'ouvrez pas les fenêtres, ne gênez pas les secours</p>
 <p>Fermez-tout : fermez les portes et fenêtres ; arrêtez la ventilation, la climatisation ; coupez le chauffage ; calfeutrez soigneusement les ouvertures et les aérations</p>	 <p>N'allez pas chercher les enfants à l'école. Ne tentez pas de rejoindre vos proches (ils sont pris en charge par l'école, l'employeur...)</p>
 <p>Ecoutez la radio : France Inter sur 185,2 M grandes ondes ou FM 93,5 Mhz ; France Bleue Armorique FM 103,1 Mhz</p>	 <p>Ne téléphonez pas : pendant l'alerte, les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours.</p>
 <p>Soyez patient</p>	 <p>Aucune flamme : n'allumez pas le gaz, ne faites pas de feu (cheminée...), ne fumez pas.</p>

Attention

Si l'ordre d'évacuation est donné par les services de secours, munissez-vous :

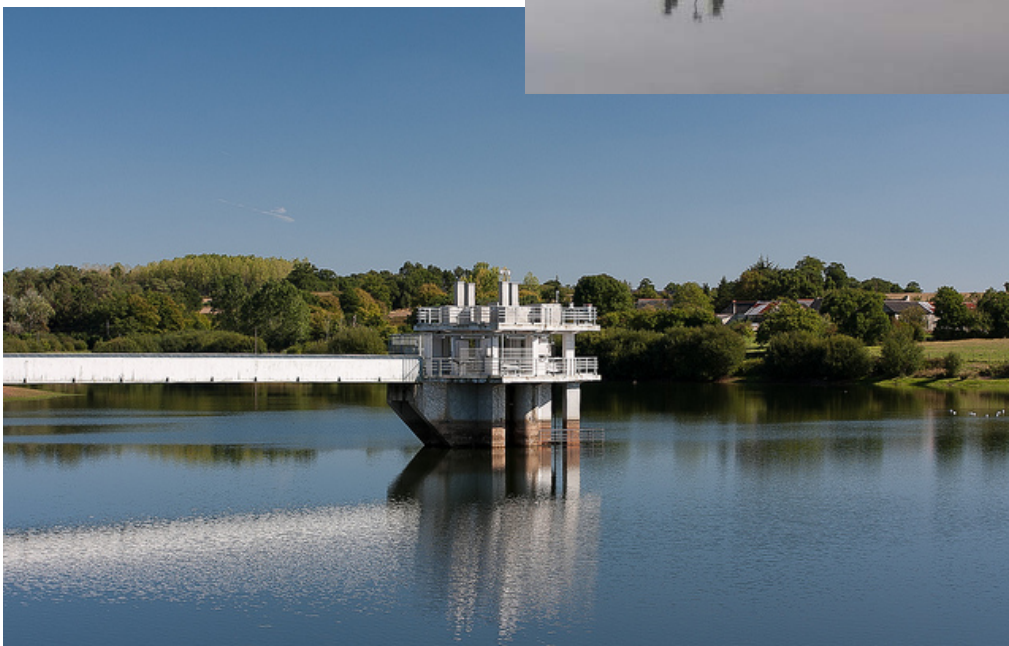
- de vos médicaments
- d'une pièce d'identité,
- d'un peu d'argent,
- d'une lampe de poche

et quittez votre domicile dans le calme, après avoir fermé son accès. Rejoignez les services de secours et suivez les consignes d'évacuation.

RISQUES DE RUPTURE DE BARRAGE

La commune de Mordelles est concernée pour les risques de rupture de barrage de la Chèze à Saint-Thurial qui est soumis, comme tout barrage, à un risque potentiel de rupture.

Celui-ci se manifesterait dans la commune par une onde de submersion dans le lit du Meu et de la Vaunoise.



RISQUES DE RUPTURE DE BARRAGE

Dès le signal d'alerte



Gagner immédiatement les hauteurs les plus proches ou, à défaut, se réfugier dans les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.



Ne pas revenir sur ses pas. Ne pas prendre l'ascenseur.



Coupez le gaz et l'électricité.



Ne pas tenter de se rapprocher de ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école. Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.



Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours.

Dès la fin de l'alerte



Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

RISQUES SISMIQUES

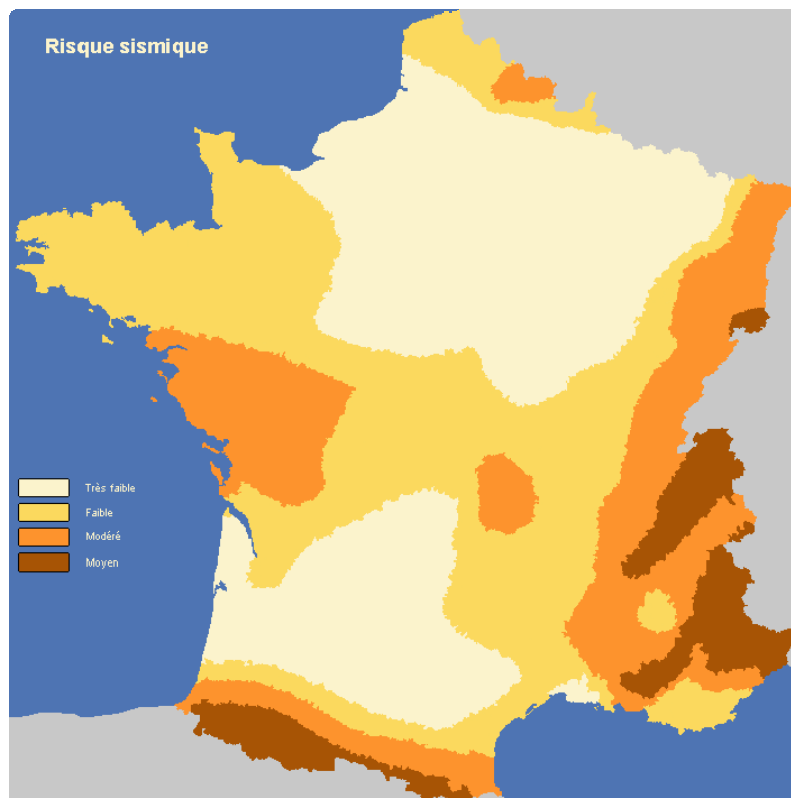
Le risque sismique dans la commune de Mordelles

L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives) de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, permettent de définir l'aléa sismique d'une commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée.

Un zonage sismique de la France - selon 5 zones - a été ainsi élaboré (article D563-8-1 du code de l'environnement).

Ce classement est réalisé à l'échelle de la commune.

La commune est classée en zone de sismicité faible (zone 2).



RISQUES SISMIQUES

Que faire en cas de séisme ?

Pendant

Rester où l'on est :



à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;



à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...) ;



en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.



Se protéger la tête avec les bras

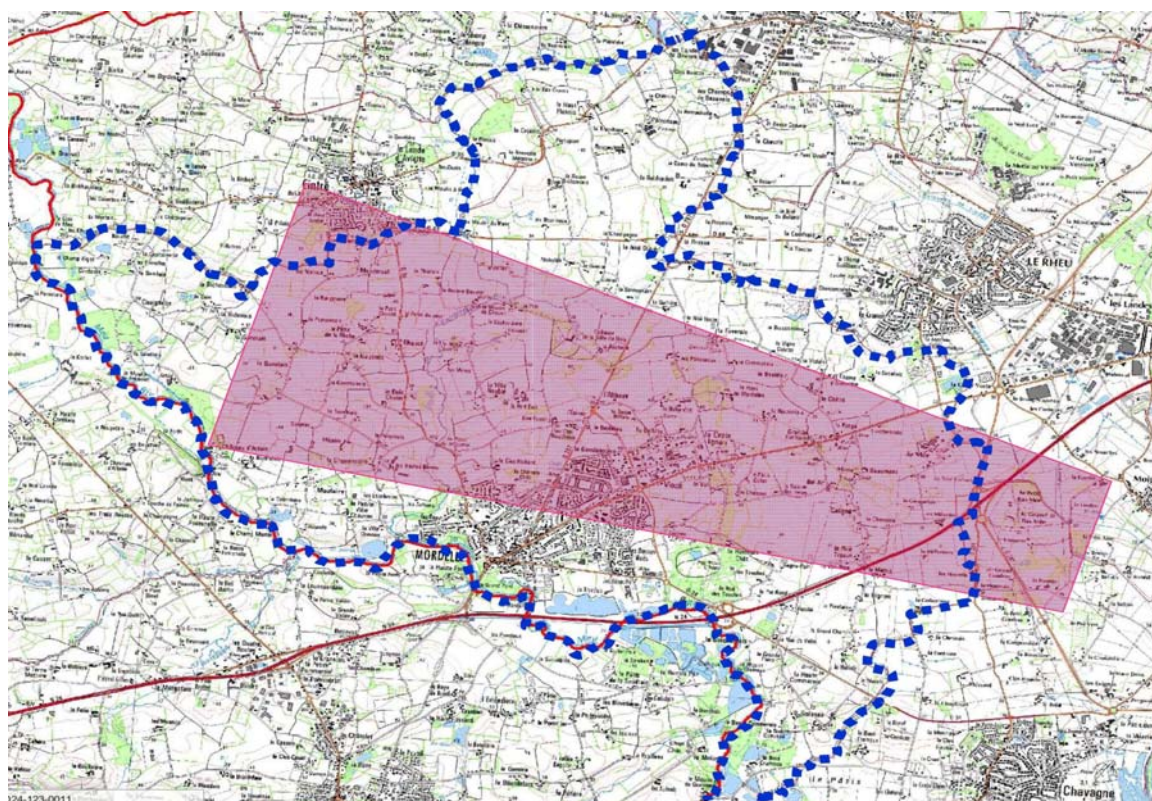


Ne pas allumer de flamme, ne pas fumer.

CRASH AÉRIEN

La commune de Mordelles est partiellement couverte par les couloirs aériens de décollage et d'atterrissage des avions à l'aéroport de Rennes/Saint-Jacques de la Lande.

De ce fait, le risque d'accident est potentiel dans ce fuseau, mais également sur l'ensemble du territoire.



LEGENDE

Limites de Mordelles ■■■■

Zone à risque 

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Risques de tempête

Une tempête est une perturbation associée à un centre de basses pressions atmosphériques, provoquant des vents violents autour de ce centre dépressionnaire.

A l'intérieur des terres, on utilise naturellement le terme « tempête » lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de réglages sur les mâts météorologiques à 10 mètres du sol.

Le risque de tempête peut se traduire par :

- des vents très forts ;
- des pluies abondantes ;
- des chutes d'éléments de construction et d'installation de chantiers provisoires ;
- des chutes d'arbres et de branches ;
- la détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication.

Les vigilances

Votre département en **vigilance orange** indique un **phénomène dangereux**.

Votre département en **vigilance rouge** indique un phénomène **très dangereux et exceptionnel**.

Dans ces deux cas, le phénomène est représenté par un pictogramme.

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Conseils de comportement en « vigilance orange »

Vent violent



- Limitez vos déplacements et renseignez vous avant de les entreprendre,
- Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets,
- N'intervenez pas sur les toitures,
- Rangez les objets exposés au vent.

Fortes précipitations



- Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement et soyez vigilant. Evitez le réseau routier secondaire,
- Soyez prudent face aux conditions de circulation pouvant être difficiles,
- Si vous habitez en zone habituellement inondable, prenez des précautions d'usage.

Orage



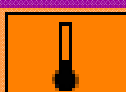
- Soyez prudent, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisirs,
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,
- A l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez vous hors des zones boisées.

Neige et verglas



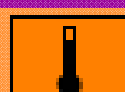
- Soyez très prudent et vigilant si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation,
- Respectez les restrictions de circulation et les déviations. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

Grand froid



- Evitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides,
- Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie couvrant la tête et les mains),
- Evitez les efforts brusques,
- Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des chauffages.

Canicule



- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais,
- Rafraîchissez-vous, mouillez votre corps plusieurs fois par jour,
- Buvez fréquemment, même sans avoir soif,
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Conseils de comportement en « **vigilance rouge** »

Vent violent



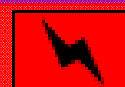
- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure,
- Si vous devez vous déplacer, soyez très prudent. Empruntez les grands axes de circulation,
- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures.

Fortes précipitations



- Restez chez vous et évitez tout déplacement,
- Ne vous engagez en aucun cas, ni à pied, ni en voiture, sur une voie immergée,
- Prenez toutes les précautions pour la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.

Orage



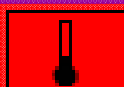
- Soyez très prudent, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions pouvant devenir soudainement dangereuses,
- Évitez les activités extérieures de loisirs,
- Abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens,
- Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.

Neige et verglas



- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement,
- Si vous devez vous déplacer, signalez votre départ et votre destination à des proches. Munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée. Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.

Grand froid



- Évitez toute sortie au froid,
- Évitez les heures de sortie les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent,
- Évitez les efforts brusques,
- Veillez à la bonne qualité de l'air et au bon fonctionnement des appareils de chauffage,
- Pas de boissons alcoolisées.

Canicule



- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais,
- Rafraîchissez-vous, mouillez votre corps plusieurs fois par jour,
- Buvez fréquemment, même sans avoir soif,
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes.

RISQUES INFECTIEUX

On parle de risques infectieux lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine (épidémie ou pandémie quand le phénomène est de grande ampleur) ou dans la population animale (épizootie).

La pandémie grippale

Elle fait l'objet d'un plan national de prévention qui se décline au niveau communal par différentes actions :

- police administrative : fermeture d'établissements d'enseignement, crèches...
- maintien du lien social avec la population : recensement des besoins des personnes, coordination du bénévolat, incitation à la solidarité du voisinage...
- maintien des missions essentielles à la vie collective : ramassage des ordures ménagères, traitement des eaux usées, distribution du réseau d'eau, état-civil ;
- contribution à l'organisation du centre de coordination sanitaire et social.

RISQUES INFECTIEUX

Plan iode

Ce dispositif est prévu pour répondre aux accidents nucléaires (nuage radioactif).

En empêchant la concentration de l'iode radioactif par la thyroïde, l'iode stable ingéré - contenu dans les comprimés - permet de réduire notablement l'irritation de la thyroïde.

En cas d'évènement, ces comprimés seraient distribués à la population pour être ingérés dans un délai de 2h avant le passage du nuage radioactif jusqu'à 6h ou 8h après son passage.

L'épizootie

Les maladies animales qui font à ce jour l'objet d'un plan de lutte, compte-tenu de leurs impacts sanitaire et économique, sont la fièvre aphteuse, les pestes aviaires et les pestes porcines.

Les bons gestes - les bons réflexes



Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro alcoolique.



Lorsque vous éternuez ou tousssez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre manche ou un mouchoir en papier.



En cas de symptômes grippaux, appelez votre médecin traitant ou le 15 en cas d'urgence.

NUMÉROS UTILES

Pompiers.....	18
Urgences.....	112
SAMU.....	15
Gendarmerie.....	17
Police Municipale.....	02 99 85 09 88
Centre anti-poison.....	02 99 59 22 22

Service des eaux (Saur Mordelles).....	0 278 518 000
Gaz dépannage (GrDF).....	0 810 433 035
Electricité dépannage (ErDF).....	0 810 813 327

Météo France.....	www.meteo.fr
Préfecture d'Ille-et-Vilaine.....	0 821 803 035 www.bretagne.pref.gouv.fr
Information sur la vigilance crues.....	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

France Bleu Armorique.....	103.1 FM
Portail National de Prévention de Risques Majeurs.....	www.prim.net
Ville de Mordelles.....	02 99 85 13 85

